

Téléphone : 04 74 52 90 41
Télécopie : 04 74 52 95 52
E-Mail : mairie.stnizierlebouchoux@wanadoo.fr

AVENANT ARRETE DE NOMINATION DES MANDATAIRES

AVENANT N° 1

ENTRE

La Commune de Saint Nizier le Bouchoux, représentée par Madame **Valérie GUYON**,
Maire, dûment habilitée en vertu d'une délibération en date du 26 septembre 2024

~~~~~

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

#### **RAJOUT D'UN POINT DE VENTE POUR LA REGIE PECHE**

À compter du 23 février 2026, la mairie sera ajoutée comme point de vente

#### **Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté de nomination des mandataires prit le 23 février 2026 est complété par l'ajout de la mairie comme point de vente. Les autres éléments de l'arrêté restent inchangés.

Fait à Saint Nizier le Bouchoux,

Le 02/03/2026

Le Maire



Valérie GUYON